

Accord National des salariés non-cadres en agriculture



BARÈME DES COTISATIONS FRAIS DE SANTE SALARIES

Barème des cotisations Frais de santé prenant effet au 1^{er} janvier 2022

Modalités de calcul des cotisations

Les cotisations sont exprimées en euros TTC. Ces montants seront valables pour l'année 2022 à législation constante. Ces cotisations sont en complément des cotisations du socle obligatoire conventionnel.

Cotisations frais de santé des garanties

Choisies par l'entreprise :

La cotisation frais de santé entreprise dépend :

➤ du niveau de garantie choisi ;

L'entreprise a le choix entre 4 niveaux de garanties :

- la « Garantie socle » correspond au socle obligatoire conventionnel prévu par l'Accord National.
- les options 1, 2 et 3 incluent en sus du socle obligatoire conventionnel des garanties complémentaires pour une couverture renforcée.

➤ de la structure tarifaire.

Choisies par le salarié :

Si l'employeur n'a pas choisi de couvrir les ayants droit à titre obligatoire, le salarié a toujours la faculté de demander l'extension de sa couverture à ses ayants droit.

En fonction de la structure tarifaire et du niveau de garanties choisis par l'entreprise, le salarié choisit à titre facultatif :

- d'adhérer à un niveau supérieur de garantie ;
- d'étendre ses garanties à ses ayants droit.

Dans ce cas, les cotisations sont à la charge exclusive du salarié. Les tarifs sont disponibles dans le barème de cotisations Salarié

Si l'entreprise a choisi de couvrir les ayants droit des salariés à titre obligatoire

REGIME AGRICOLE HORS ALSACE-MOSELLE					
		Entreprise	Choix du salarié		
Choix de l'entreprise		Socle conventionnel obligatoire	Option 1	Option 2*	Option 3*
Socle obligatoire conventionnel	Adulte/Enfant Adulte Enfant ⁽¹⁾	34,70 € 19,60 €	+ 12,50 € + 4,80 €	+ 22,00 € + 9,20 €	+ 29,00 € + 13,40 €
	Isolé/Famille Isolé Famille ⁽²⁾	34,70 € 84,60 €	+ 12,50 € + 27,00 €	+ 22,00 € + 49,00 €	+ 29,00 € + 64,00 €
Option 1	Adulte/Enfant Adulte Enfant ⁽¹⁾			+ 9,50 € + 4,40 €	+ 16,50 € + 8,60 €
	Isolé/Famille Isolé Famille ⁽²⁾			+ 9,50 € + 22,00 €	+ 16,50 € + 37,00 €
Option 2	Adulte/Enfant Adulte Enfant ⁽¹⁾				+ 7,00 € + 4,20 €
	Isolé/Famille Isolé Famille ⁽²⁾				+ 7,00 € + 15,00 €

(1) La cotisation est gratuite à partir du 3^e enfant. (2) La cotisation « famille » inclut « l'isolé ».

* Ce tarif inclut le tarif de l'option ou des options inférieures.



Si l'entreprise a choisi de couvrir les ayants droit des salariés à titre obligatoire

REGIME AGRICOLE ALSACE-MOSELLE					
Choix de l'entreprise		Entreprise	Choix du salarié		
		Socle conventionnel obligatoire	Option 1	Option 2*	Option 3*
Socle obligatoire conventionnel	Adulte/Enfant Adulte Enfant ⁽¹⁾	22,40 € 8,80 €	+ 12,30 € + 5,00 €	+ 21,30 € + 9,40 €	+ 26,70 € + 12,70 €
	Isolé/Famille Isolé Famille ⁽²⁾	22,40 € 54,60 €	+ 12,30 € + 27,00 €	+ 21,30 € + 48,00 €	+ 26,70 € + 60,20 €
Option 1	Adulte/Enfant Adulte Enfant ⁽¹⁾			+ 9,00 € + 4,40 €	+ 14,40 € + 7,70 €
	Isolé/Famille Isolé Famille ⁽²⁾			+ 9,00 € + 21,00 €	+ 14,40 € + 33,20 €
Option 2	Adulte/Enfant Adulte Enfant ⁽¹⁾				+ 5,40 € + 3,30 €
	Isolé/Famille Isolé Famille ⁽²⁾				+ 5,40 € + 12,20 €

(1) La cotisation est gratuite à partir du 3^e enfant. (2) La cotisation « famille » inclut « l'isolé ».
* Ce tarif inclut le tarif de l'option ou des options inférieures.



Si l'entreprise a choisi de couvrir les ayants droit des salariés à titre facultatif

REGIME AGRICOLE HORS ALSACE-MOSELLE					
Choix de l'entreprise		Choix du salarié			
		Socle obligatoire conventionnel	Option 1	Option 2*	Option 3*
Socle obligatoire conventionnel	Adulte/Enfant				
	Adulte (salarié)	-	12,50 €	22,00 €	29,00 €
	Adulte (conjoint)	34,70 €	12,50 €	22,00 €	29,00 €
	Enfant ⁽¹⁾	19,60 €	4,80 €	9,20 €	13,40 €
Isolé/Famille	Isolé	-	12,50 €	22,00 €	29,00 €
	Famille ⁽²⁾	49,90 €	27,00 €	49,00 €	64,00 €
Option 1	Adulte/Enfant				
	Adulte (salarié)			9,50 €	16,50 €
	Adulte (conjoint)		12,50 €	9,50 €	16,50 €
	Enfant ⁽¹⁾		4,80 €	4,40 €	8,60 €
Isolé/Famille	Isolé			9,50 €	16,50 €
	Famille ⁽²⁾		61,70 €	22,00 €	37,00 €
Option 2	Adulte/Enfant				
	Adulte (salarié)				7,00 €
	Adulte (conjoint)			56,70 €	7,00 €
	Enfant ⁽¹⁾			28,80 €	4,20 €
Isolé/Famille	Isolé				7,00 €
	Famille ⁽²⁾			76,90 €	15,00 €
Option 3	Adulte/Enfant				
	Adulte (salarié)				
	Adulte (conjoint)				63,70 €
	Enfant ⁽¹⁾				33,00 €
Isolé/Famille	Isolé				
	Famille ⁽²⁾				84,90 €

(1) La cotisation est gratuite à partir du 3^e enfant. (2) La cotisation « famille » inclut « l'isolé ».

* Ce tarif inclut le tarif de l'option ou des options inférieures.



Si l'entreprise a choisi de couvrir les ayants droit des salariés à titre facultatif

REGIME AGRICOLE ALSACE-MOSELLE					
Choix de l'entreprise		Choix du salarié			
		Socle obligatoire conventionnel	Option 1	Option 2*	Option 3*
Socle obligatoire conventionnel	Adulte/Enfant				
	Adulte (salarié)	-	12,30 €	21,30 €	26,70 €
	Adulte (conjoint)	22,40 €	12,30 €	21,30 €	26,70 €
	Enfant ⁽¹⁾	8,80 €	5,00 €	4,40 €	12,70 €
Isolé/Famille					
	Isolé	-	12,30 €	21,30 €	26,70 €
Famille ⁽²⁾	32,20 €	27,00 €	48,00 €	60,20 €	
Option 1	Adulte/Enfant				
	Adulte (salarié)			9,00 €	14,40 €
	Adulte (conjoint)		12,30 €	9,00 €	14,40 €
	Enfant ⁽¹⁾		5,00 €	4,40 €	3,30 €
Isolé/Famille					
	Isolé			9,00 €	14,40 €
Famille ⁽²⁾		49,40 €	21,00 €	33,20 €	
Option 2	Adulte/Enfant				
	Adulte (salarié)				5,40 €
	Adulte (conjoint)			43,70 €	5,40 €
	Enfant ⁽¹⁾			18,20 €	3,30 €
Isolé/Famille					
	Isolé				5,40 €
Famille ⁽²⁾			58,90 €	12,20 €	
Option 3	Adulte/Enfant				
	Adulte (salarié)				49,10 €
	Adulte (conjoint)				21,50 €
	Enfant ⁽¹⁾				
Isolé/Famille					
	Isolé				
Famille ⁽²⁾				65,70 €	

(1) La cotisation est gratuite à partir du 3^e enfant. (2) La cotisation « famille » inclut « l'isolé ».

* Ce tarif inclut le tarif de l'option ou des options inférieures.